

# Marcols les Eaux

Bulletin municipal 2015



## Les deux Comptoirs

Café, épicerie, dépôt de pain, presse, produits locaux,  
cantine, pizzeria

Le village 07 190 Marcols les Eaux

Tel: 04 75 29 45 13

## Moulinage La Morel

Gîtes en bordure de rivière, dans un ancien moulinage

Morel 07 190 Marcols les Eaux

Tel: 06 32 44 16 64

Courriel: [nadineample@hotmail.fr](mailto:nadineample@hotmail.fr) | Site internet : [moulinagelamorel.fr](http://moulinagelamorel.fr)

## Domaine de Salomony

Chambres et table d'hôtes, gîtes ruraux, salon de thé

Dans un cadre naturel et préservé en bord de rivière

Salomony 07 190 Marcols les Eaux

Tel / fax: 04 75 65 61 65

Site internet: : [domaine-salomony-ardeche.fr](http://domaine-salomony-ardeche.fr)

## Gîte de Sénoulis

Gîtes de 2 à 4 personnes

Dans une vallée isolée et préservée à 1 000 m d'altitude

Accueil de randonneurs

Sénoulis 07 190 Marcols les Eaux

mobile: 06 98 71 00 16

Courriel: [gite@senoulis.com](mailto:gite@senoulis.com) | Site internet : [senoulis.com](http://senoulis.com)

Chers Marcolaises et Marcolais



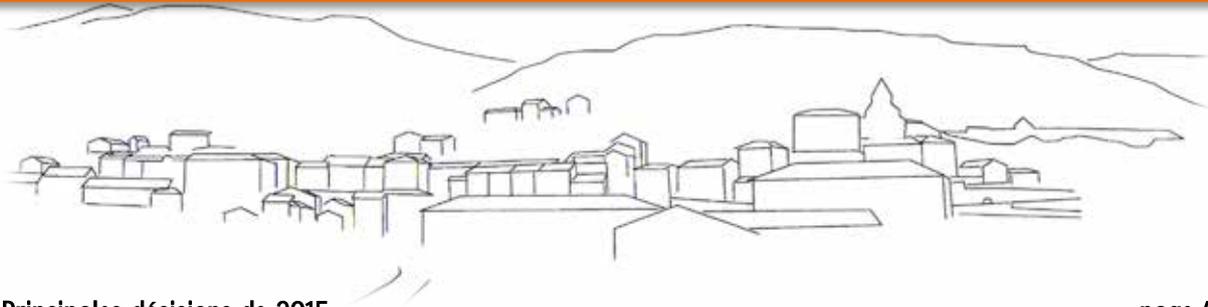
L'année 2015 s'est terminée comme elle avait commencé, par l'horreur. Après notre liberté de pensée mise à mal après l'assassinat de la Rédaction de Charlie, c'est au tour de nos loisirs d'être remis en cause. Quelques barbares, sans foi ni loi, voudraient nous imposer une bien sinistre vision de notre société. Soyons conscients des risques encourus, restons vigilants mais ne cédon pas à cet odieux chantage, à cette psychose. Continuons à vivre comme nous en avons l'habitude !

Pour notre village, 2015 aura été l'année du début de la reconstruction de notre réseau routier gravement endommagé par les intempéries de 2013, 2014 et, à un degré moindre, de 2015. Ainsi avons-nous entrepris d'importants travaux, de drainages notamment, sur les voies communales de La Combe, Mauras, Veyries, La Grange Parissolle, La Croze, Sénoulis et le Cros du Joux. Il en est allé de même pour d'autres, plus sommaires mais néanmoins nécessaires pour la desserte des habitations, sur le chemin rural de la Pervenche et sur les chemins menant à Villard ou à Coustet via Champlot.

Avec la reconstruction, très attendue et plébiscitée par une grande majorité de la population, de la passerelle des Gauchères, vous pouvez vous rendre compte de l'immense effort consenti pour essayer de satisfaire les besoins et la demande d'une grande partie de la population. L'importance de ces investissements va certes quelque peu plomber nos finances et geler certains projets pour le reste de la mandature mais il faut savoir parfois gérer les priorités dans l'intérêt général et préparer l'avenir. Nous libérons ainsi les prochains élus au Conseil municipal du lourd tribut que représente la voirie pour une petite commune de montagne comme la nôtre.

Cette année 2016 verra, dès le printemps, la reconstruction du Pont de Cros et l'achèvement du goudronnage des voies communales de La Combe, Mauras et Veyries. Quelques améliorations seront aussi apportées au camping, ce qui permettra de continuer à en améliorer la qualité et à en fidéliser sa clientèle qui progresse lentement mais sûrement d'année en année. Elle verra aussi s'étendre les compétences de la CAPCA. En ce qui concerne notre commune, après l'assainissement, les demandes d'urbanisme, les ordures ménagères et son satellite la déchèterie du Moulinon, elle va notamment gérer, par le biais de son CIAS, le portage des repas à domicile. D'autres changements importants sont prévus : je vous en tiendrai informés au fur et à mesure.

Tous les ans apportent leurs lots de joie et malheureusement de tristesse mais je voudrais souhaiter, en 2016, pour Marcols, un rapide retour à la sérénité de son EHPAD de même qu'un maintien de son école, deux éléments indispensables à sa survie, et, pour les Marcolais(es), une très bonne année et une très bonne santé.



## Principales décisions de 2015

*page 5*

Eau et assainissement  
 Travaux - Voirie  
 Gestion du foncier  
 Gestion des ressources humaines  
 Camping municipal  
 La Communauté d'agglomération Privas centre Ardèche  
 Divers

## Les budgets de la commune en 2015

*page 17*

Présentation du budget général  
 Présentation du budget eau et informations sur l'assainissement  
 Présentation du budget de la chaufferie  
 Présentation du budget du C.C.A.S  
 Présentation du budget de l'école de la Gluèyre

## Vie sociale

*page 22*

L'E.H.P.A.D Camous-Salomon  
 L'école de la Gluèyre

## Vie associative

*page 24*

Le Comité paroissial  
 Le Club des bruyères  
 Moulins et moulinages de la Gluèyre  
 Le Comité des fêtes  
 Le Comité inter-association  
 L'union française des anciens combattants et victimes de guerres

## Informations pratiques

*page 30*

La déchetterie du moyen Eyrieux  
 Enlèvement des encombrants  
 Centre Hospitalier de Privas (Centre Hospitalier des Vals d'Ardèche)

## Divers

*page 32*

La journée de l'art et de la culture locale  
 Le Téléthon 2015

## Etat civil

*Page 36*

Carnet rose  
 Carnet blanc  
 Nécrologie

## Calendrier des manifestations en 2016

*page 37*

### **Mission d'Assistance Technique aux collectivités dans le domaine de la voirie**

Le **05 mars 2015**, Monsieur le Maire rappelle l'extinction de la mission ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) et la non-reconduction, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de la convention passée entre l'État et la Commune au titre de l'ATESAT. Il informe l'assemblée d'une offre de l'Assistance Technique aux Collectivités (ATC) en matière de voirie communale que le Conseil départemental propose de mettre en place. Cette offre s'articule autour de 2 missions complémentaires :

- Une mission "de base", forfaitisée à 2,5 € par habitant et par an, portant sur le conseil d'ordre général en matière de voirie, l'assistance technique et financière pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale et le conseil pour l'entretien des ouvrages d'art et la gestion du domaine public.
- Une mission complémentaire", forfaitisée à 1 € par habitant et par an, optionnelle, portant sur l'accompagnement des travaux d'aménagement de la voirie et de ses dépendances dont le montant prévisionnel n'excède pas 90 000 € HT par an en une ou plusieurs opérations.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De recourir à cette proposition pour la mission de base.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention "Assistance Technique aux Collectivités".
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions techniques en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

### **Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction de la passerelle des gauchères**

Le **02 Avril 2015**, Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de procéder à la reconstruction de la passerelle des Gauchères à la suite des dégâts d'orage de 2013. Le coût de cette opération a été évalué à 50 000 € H.T. et son délai de réalisation à 12 mois.

Au regard des moyens humains et matériels dont la commune dispose, Monsieur le Maire propose de solliciter le concours du Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardeche (SDEA) au terme d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La Commune étant membre du S.D.E.A., les dispositions du Code des Marchés Publics ne sont pas applicables à ce contrat dit de type "in house". Monsieur le Maire ajoute que pour assurer cette mission, le S.D.E.A. sollicite une rémunération de 3 000 € HT.

Après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré et statué, le Conseil Municipal :

- Confirme sa décision de confier au S.D.E.A. une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Approuve la convention d'assistance telle qu'elle lui a été présentée.
- Autorise Monsieur le Maire à la signer tous documents s'y rapportant.

### **Consultation des entreprises pour la mise en conformité des captages d'eau potable**

Le **15 octobre 2015**, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le dossier de consultation des entreprises dressé par le SDEA concernant les travaux de protection des trois captages d'eau potable.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- Approuve le dossier de consultation des entreprises établi par le SDEA, pour un montant de 71 000 € HT.
- Constate que le financement est assuré.
- Décide de procéder à la dévolution des travaux par consultation des entreprises conformément aux Code des Marchés Publics.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

### Prix de l'eau pour 2016

**Le 15 décembre 2015**, Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le prix de l'eau doit être fixé avant la fin de l'année pour l'année suivante. Il présente une approche du compte administratif 2015 et propose de ne pas modifier les tarifs pour 2016.

En tenant compte des divers éléments et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire. Les tarifs pour l'année 2016 sont donc les suivants :

- Partie fixe mensuelle : 9,25 €
- Partie proportionnelle par m<sup>3</sup> consommé (jusqu'à 5 999 m<sup>3</sup>) : 1,80 € HT par m<sup>3</sup>
- Partie proportionnelle par m<sup>3</sup> consommé (à partir de 6 000 m<sup>3</sup>) : 2,20 € HT par m<sup>3</sup>

Pour information, la redevance pour la pollution de l'eau d'origine domestique est fixée par l'agence de l'eau à 0,29 € HT par m<sup>3</sup> pour l'année 2016.

Il est rappelé que la partie fixe est relative aux charges de construction, d'amortissement et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable.

La facturation sera établie semestriellement (une facture en juin et une facture en décembre) et un seul relevé de compteur sera effectué.

### Autres tarifs concernant l'approvisionnement en eau potable.

**Le 15 décembre 2015**, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans certains cas, d'autres facturations peuvent être adressées aux consommateurs. En voici le détail :

- Remplacement du compteur à la suite d'une détérioration relevant de la responsabilité de l'abonné : prix réel HT de l'intervention par une entreprise avec fourniture d'un compteur neuf.
- Déplacement ou modification du compteur existant à la demande de l'abonné : 320 € HT.
- Dépose du compteur : 220 € HT.
- Repose du compteur : 200 € HT.

Concernant les fuites importantes après compteur, il sera appliqué les conditions de facturation indiquées dans "le décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuite sur les canalisations d'eau potable après compteur", décret applicable au 01 juillet 2013.

### Prix de l'assainissement

**Le 15 décembre 2015**, Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'assainissement est devenu une compétence de la Communauté d'Agglomération du Centre Ardèche (CAPCA) et que, par conséquent, les prix ne sont plus maîtrisés par la commune.

Les tarifications fixées par la CAPCA pour l'année 2016 sont les suivantes :

- Le coût du m<sup>3</sup> d'eau assaini passe de 1,33 € à 1,50 €.
- La partie fixe de l'abonnement passe de 49,10 € à 60 €.

### **Projet de restructuration de la voirie communale**

---

**Le 02 Avril 2015**, Monsieur le Maire expose aux Conseil municipal son projet de restructuration d'une grande partie des voies communales mises à mal par les intempéries successives de ces dernières années. Ce projet prévoit dans sa grande majorité une reconstruction de la chaussée et de ses fossés et concerne principalement la route de La Combe et la route de Mauras.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de lancer, auprès de l'ATC, le service compétent du Conseil Départemental, une étude de faisabilité de ce projet.

### **Emprunt pour les travaux de voirie**

---

**Le 07 mai 2015**, dans le cadre du financement du projet de restructuration des voies communales, Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt de 300 000 €.

Après consultation de plusieurs établissements bancaires, Monsieur le Maire a retenu la proposition de la "Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche" avec un taux de 1,97 % sur 15 ans et 600 € de frais de dossier. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide de réaliser auprès de la "Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche" et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 300 000 € destiné à financer les travaux de voirie et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat s'y reportant.

### **Crédit relais pour les travaux de voirie**

---

**Le 07 mai 2015**, toujours dans le cadre des travaux de voirie prévus sur le budget général 2015 et dans l'attente du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA), Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de réaliser un crédit relais de 60 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche et aux conditions de cet établissement, un crédit relais de 60 000 € sur 24 mois au taux de 1.61% et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt.

### **Dossier de consultation des entreprises pour la reconstruction de la passerelle des Gauchères**

---

**Le 07 mai 2015**, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, le dossier de consultation des entreprises dressé par le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) concernant la reconstruction de la passerelle des Gauchères. Le montant des travaux s'élève à 47 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le dossier de consultation des entreprises établi par le SDEA.
- Décide de procéder à la dévolution des travaux par consultation des entreprises suivant la procédure du Code des Marchés Publics.
- Autorise le Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

### **Point sur les dégâts d'orage de 2014**

---

**Le 16 juillet 2015**, Monsieur Le Maire informe l'assemblée que concernant les dégâts d'orages de septembre et octobre 2014, le montant des dépenses retenues est de 140 742,10 € HT (155 086 € HT estimé). Une subvention de 80 % a été obtenue, soit, 112 593,68 € dont 85 070 € pour la reconstruction du Pont de Cros.

### **Validation du choix de l'entreprise pour les travaux de la passerelle des Gauchères**

---

**Le 16 juillet 2015**, Monsieur Le Maire fait part des offres qu'il a reçues concernant la reconstruction de la passerelle des Gauchères qui avait été emportée lors des dégâts d'orages en 2013. Il a procédé à l'ouverture de ses propositions en présence de Monsieur Cavarotti, représentant du SDEA. Monsieur Le Maire rappelle qu'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signée avec ce syndicat pour ce dossier (mission de conseil et d'assistance).

Les trois offres ont été examinées :

- Pro Bois (Essonne) pour un montant de 49 684 € HT
- Vision Bois (Lot et Garonne) pour un montant de 60 382 € HT
- Groupement MBTP (Ardèche) - Tertu (Orne) pour un montant de 44 041 € HT

Monsieur Le Maire indique qu'au vu des critères le choix s'est porté sur le Groupement MBTP - Tertu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ce choix pour un montant de 44 041 € HT et autorise Monsieur Le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

### **Marché complémentaire aux travaux de voirie aux routes de Mauras et de la Combe.**

---

**Le 15 Octobre 2015**, Monsieur le Maire rappelle que, à la suite de l'appel public à la concurrence du 08 juillet 2015 pour les travaux de voirie sur les routes de Mauras et de la Combe, et après analyse des offres du 03 août 2015, le Conseil municipal avait validé le choix de l'entreprise le 13 août 2015. Il avait été notifié le Marché de Travaux à l'entreprise Eiffage TP Ets Isardrôme le 24 août 2015. L'offre retenue s'élève à 176 730,50 € HT. L'objet du marché initial consiste à des travaux de gestion des eaux pluviales et des travaux de chaussée sur la Route de La Combe et la Route de Mauras sur un linéaire de voirie communale de 6,4 km.

Monsieur le Maire indique qu'un marché complémentaire doit être passé car des travaux non prévus dans le marché initial se sont révélés nécessaires. Il s'agit notamment d'un plus grand nombre d'ouvrages hydrauliques à reprendre ou à créer. Ces travaux sont indispensables à la sauvegarde des ouvrages existants ou restant à réaliser dans le marché initial. Cette nécessité s'est révélée lors des orages de septembre faisant suite à des coupes à blanc d'exploitations forestières entraînant une augmentation des quantités d'eau dans les fossés. Techniquement ces travaux ne peuvent pas être séparés du marché initial.

Monsieur le Maire indique que ce marché complémentaire est de 44 028 € HT portant ainsi cette opération à un montant de 220 758,50 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Approuve le marché complémentaire pour un montant de 44 028 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce marché complémentaire et tous documents s'y rapportant.

### **Travaux route de Monteil / la Grange de Parissolle**

---

**Le 15 Octobre 2015**, Monsieur le Maire indique qu'une consultation est en cours pour des travaux de voirie sur la route de la Grange de Parissolle.

Ce marché sera suivi par les services du département dans le cadre de la convention de la mission ATC. L'estimation établie par ce service est de 15 676,75 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du marché à venir dans la mesure où les propositions reçues ne dépasseront pas l'estimation effectuée.

### Dégâts d'orages de septembre 2015

---

Le 15 Octobre 2015, Monsieur le Maire indique que des estimations ont été demandées à la suite des dégâts occasionnés par les orages du 11 au 14 septembre 2015.

Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été effectuée.

Monsieur le Maire fait part des estimations établies par les services du Conseil départemental pour la voirie communale :

- Route de La Grange de Parissolle : 2 315,50 € HT
- Route de La Croze : 7 178,90 € HT.

Il indique également qu'il a obtenu des services de l'Etat une dérogation pour effectuer ces travaux d'extrême urgence et ce avant le dépôt du dossier complet.

Les travaux de déblaiement pour rétablir la circulation, route de La Grange de Parissolle, ont été effectués pour un montant de 1 040 € HT.

Après avoir pris connaissance des éléments et des estimations et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Sollicite le bénéfice d'une subvention de l'Etat et du conseil départemental
- Approuve le plan de financement suivant :
  - o Dépenses : 9 494,40 € HT
  - o Recettes : subventions sollicitées (80 % du montant HT) : 7 595,52 €
  - o Fonds propres : 1 898,88 €
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des services de l'Etat et du Conseil départemental et l'autorise à procéder à la commande des travaux.

### Reconstruction du pont de Cros

---

Le 17 Novembre 2015, Monsieur le Maire indique qu'il convient de lancer le projet de reconstruction du pont de Cros emporté lors des dégâts d'orages de septembre 2014. Il rappelle que l'estimation (travaux + maîtrise d'œuvre + dossier loi sur l'eau ...) s'élève à 114 637,50 € HT. Les services de l'Etat ont retenu une dépense de 106 337,50€ HT et alloué une subvention de 50 % soit 53 168,75 € à laquelle il convient d'ajouter la subvention du Conseil départemental de 30 % soit 31 901,25 €. Dans ce coût est compris le déblaiement des gravats du ruisseau qui a déjà été effectué et la dépense mandatée sur le budget 2015.

Il est nécessaire de délibérer afin de confier au bureau d'études BETEBAT la maîtrise d'œuvre pour un montant de 9 480 € HT. Le bureau d'études pourra ainsi commencer à établir le Dossier de Consultation des Entreprises et le dossier Loi sur l'Eau en vue de la réalisation des travaux au printemps 2016.

Au vu de l'estimation, lors du vote du budget 2016, il conviendra de prévoir une dépense de 114 765 € HT. Déduction faite des subventions obtenues et de la récupération du FCTVA le moment venu, le coût restant à la charge de la commune sur l'ensemble des travaux sera d'environ 30 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, considérant que ce pont figure dans le classement des voies communales, décide de lancer l'opération et de confier au bureau BETEBAT la maîtrise d'œuvre de ce projet pour un montant de 9 480 € HT.

### Vote du taux des taxes locales 2015

Le 02 avril 2015 Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015. Il rappelle les taux d'imposition communaux de 2014 :

- Taxe habitation : 15,37 %
- Taxe foncière (bâti) : 12,75 %
- Taxe foncière (non bâti) : 87,49 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir les mêmes taux pour l'année 2015 soit :

- Taxe habitation : 15,37 %
- Taxe foncière (bâti) : 12,75 %
- Taxe foncière (non bâti) : 87,49 %

pour un produit fiscal attendu de 67 642 €

### Loyers des appartements communaux

Le 01 juin 2015 Monsieur le Maire indique que depuis 2012, le Conseil municipal n'a pas augmenté le montant des loyers des logements communaux dont la révision intervenait entre le 1er juillet et le 30 juin de l'année suivante. Compte tenu de l'inflation quasi nulle et de l'absence d'entretien récent, il propose de reconduire cette décision pour 2015. Il rappelle que chaque année les loyers sont revus en fonction de la variation de l'indice de référence publié par l'INSEE et indique le montant actuel des loyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les loyers des logements communaux dont la révision intervient entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2016.

### Tarifs de location de la salle des fêtes du Gourjatoux

Le 27 octobre 2015, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes et reconduit les prix suivants :

| Formules                        | Tarifs |
|---------------------------------|--------|
| <i>Associations locales</i>     | 65 €   |
| <i>Associations extérieures</i> | 100 €  |
| <i>Particuliers</i>             | 170 €  |

Le montant total de la location doit être réglé dès la réservation. Une demande écrite sera nécessaire en cas d'annulation et sera examinée par le Conseil municipal qui décidera de son remboursement en tenant compte des raisons invoquées. Une caution de 250 € est exigée lors de l'état des lieux à la remise des clés.

### **Création d'un emploi CAE-CUI**

**Le 30 janvier 2015**, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, pour pallier le congé pour longue maladie de Roger Chanal et le proche départ à la retraite de Didier Martin, il est nécessaire de créer un emploi de remplacement. Il propose un contrat aidé réservé aux collectivités et établissements publics territoriaux.

Il demande donc de l'autoriser à signer un contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois. Monsieur le Maire précise que des dérogations à cette durée maximale, pouvant aller jusqu'à cinq ans, sont admises dans certains cas et notamment lorsque l'aide à l'insertion professionnelle concerne un salarié âgé de plus de 50 ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- Décide de créer un poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif du Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE).
- Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention. Suivant le profil de la personne recrutée ce contrat pourra être renouvelé dans le cadre des dérogations à cette durée.
- Précise que la durée du travail est fixée à 24 heures hebdomadaire.
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement et à signer le contrat de travail ainsi que tous documents s'y rapportant.
- Selon les besoins du service, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à rémunérer des heures complémentaires à l'agent.

### **Remplacement de l'agent titulaire de l'Agence Postale Communale (APC) en cas d'absence**

**Le 30 janvier 2015**, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre une délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement en cas d'absence de l'agent titulaire de l'Agence Postale Communale.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles et notamment pour l'APC et qu'il est nécessaire que cette dernière reste ouverte durant les congés annuels de l'agent titulaire ou durant d'autres absences de cet agent, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil municipal, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer l'agent titulaire de l'APC momentanément indisponible. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

### **Départ en stage d'un agent d'entretien**

---

Le **05 mars 2015**, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Jean-Michel Mercury, l'agent recruté en CUI – CAE, effectuera, du 25 au 27 mars 2015, un stage pour un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) de petits engins de chantier.

### **Avenant au contrat CUI - CAE**

---

Le **02 avril 2015**, Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 30 janvier 2015, un poste d'agent d'entretien a été créé dans le cadre du dispositif CUI - CAE pour une durée de 24 h hebdomadaires.

Cet emploi est occupé depuis février par Jean-Michel Mercury. Il avait été prévu de rémunérer des heures complémentaires à l'agent selon les besoins du service.

Pour faire face à la disparition tragique de Didier Martin, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le temps de travail et de le porter à 35 h à compter du 1er mai 2015. Il précise que les aides continueront à être versées sur la base de 24 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, émet un avis favorable pour modifier la durée du contrat de travail CUI - CAE et indique que cette durée est fixée à 35 heures hebdomadaires à compter du 01 mai 2015.

### **Convention de mise à disposition du personnel pour la gestion technique de l'assainissement.**

---

Le **01 juin 2015**, Monsieur le Maire rappelle que, depuis le transfert de la compétence "assainissement" à la CAPCA en 2013, l'ensemble des agents d'entretien exerce en partie leurs fonctions dans ce service transféré. Considérant que les modalités de mise à disposition de personnel doivent être réglées par une convention conclue entre les communes et la CAPCA, il demande donc au Conseil d'approuver le modèle type de convention de mise à disposition du personnel communal pour la gestion technique des installations d'assainissement de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention relative au transfert intégral de la compétence "assainissement" à la CAPCA.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la CAPCA

**Aire de jeux**

Le 07 mai 2015, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que deux portiques d'une valeur de 1 895,28€ vont être mis en place par les agents techniques et des élus au terrain de camping du Gourjatoux. Ces installations constitueront une aire de jeux pour les plus petits dans les normes de sécurité en vigueur. Pour la mise en place de ces structures, un engin de type mini pelle sera loué afin de matérialiser les emplacements et le bac à gravier obligatoire.

**Bilan financier du camping pour la saison 2015**

Le 17 novembre 2015, pour la deuxième année consécutive, Monsieur le Maire dresse un bilan positif et encourageant des recettes du camping de Gourjatoux. Les derniers aménagements (aire de jeux et terrasses des mobil-homes...) ont permis d'augmenter encore sa fréquentation.

On constate aussi une fidélisation d'une partie de la clientèle visiblement satisfaite de l'accueil et du séjour.

**Tarification pour la saison 2016**

Le 17 novembre 2015, compte tenu du bilan satisfaisant de la saison 2015, Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2016 à l'exception de celui du garage mort durant la pleine saison. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les tarifs ci-dessous, applicables au 1er janvier 2016.

| Formules (hors mobil-home)                                  | Tarifs  |
|---|---------|
| Forfait 2 adultes   | 7,50 €  |
| Enfant de moins de 5 ans                                    | Gratuit |
| Enfant de 5 à 12 ans  | 1,50 €  |
| Adulte supplémentaire                                       | 2,70 €  |
| Branchement électrique                                      | 2,60 €  |
| Garage mort pleine saison (du 04 juillet au 21 août)        | 2,00 €  |
| Garage mort hors saison                                     | 1,00 €  |
| Jetons pour machine à laver le linge                        | 3,50 €  |
| Personne étrangère au camping désirant utiliser les douches | 1,52 €  |

| Mobil-home de 4+2 places (Caution 400€)  | Nuitée | Semaine |
|--|--------|---------|
| Pleine saison du 04 juillet au 21 août 2016  | 60 €   | 300 €   |
| Hors saison  | 50 €   | 300 €   |
| <i>A la réservation, il sera demandé un acompte de 30 %, le solde sera versé lors de la remise des clefs</i> |        |         |

### Déchets verts

---

Le 02 avril 2015, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la CAPCA a fait, auprès de la Préfecture, une demande de dérogation concernant le brûlage des déchets verts. Cette dérogation lui a été refusée mais la CAPCA, pour pallier cette interdiction, étudie la possibilité de mettre en place des broyeurs à la disposition des communes. Cette offre sera d'ailleurs effective au 01 janvier 2016 et nous vous communiquerons les dates de passage et les modalités d'utilisation de ce broyeur dans notre commune une fois nos cantonniers formés à sa manutention.

### Déploiement de la fibre optique

---

Le 16 juillet 2015, dans le cadre de la compétence "Communications électroniques", Monsieur Barnabé Louche, élu de Privas, Conseiller communautaire et Délégué au numérique au sein de la CAPCA, présente au Conseil municipal le projet de déploiement de la fibre optique (très haut débit internet) sur l'ensemble du territoire de la CAPCA. Prévu sur une durée de 10 ans, il concerne 283 foyers de notre commune pour un coût de 1 500 € pour chacun d'eux. Le financement de cette opération sera supporté par l'Etat, la Région Rhône Alpes, la CAPCA à raison de 500 000€ par an et le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN). Environ 150 € resteront à la charge de chaque abonné.

### Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

---

Le 16 juillet 2015, Monsieur le Maire précise qu'actuellement le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères varie, selon les secteurs de la CAPCA, entre 10,48 % et 18 %. Une harmonisation de ces taux est prévue pour arriver à 12,17 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (pour mémoire cette taxe impactée sur celle du foncier bâti était de 17,35% en 2013). Il rajoute que les bâtiments publics et les campings contribueront eux aussi au financement du ramassage des ordures ménagères. Il fait part de son mécontentement face au fait que tous les campings soient taxés de la même façon soit 35 € par emplacement ce qui porterait à 1 050 € la part annuelle pour le nôtre. Face à ses arguments (modeste fréquentation et faibles bénéfices engendrés), la Commission a finalement retenu une participation annuelle de 107 € (celle correspondant au coût d'un container) pour Gourjatoux.

L'EHPAD Camous/Salomon se voit, quant à lui, taxé annuellement à hauteur de 7 250 €, une somme légèrement moindre si l'on s'en réfère à celle proposée par les autres intercommunalités limitrophes.

### Gestion de la distribution de l'eau potable

---

Le réseau d'adduction en eau potable deviendra obligatoirement, comme partout en France, une compétence de l'intercommunalité, pour nous la CAPCA, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La commune n'aura donc plus la maîtrise de son coût même si elle gardera certainement en sous-traitance son entretien courant.

### Intégration de la Communauté de communes du pays de Vernoux

---

La loi NOTRe oblige un regroupement des petites intercommunalités avec des plus grandes. Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes du pays de Vernoux, viendra grossir les rangs de la CAPCA avec l'assentiment de cette dernière mais aussi d'une majorité des communes qui la composent et l'acceptation de la majorité des Conseillers communautaires et des Communes de la CAPCA. Cette dernière se composera donc de 42 communes-membres au lieu de 35 et d'environ 70 conseillers communautaires (ce nombre peut varier d'une ou deux unités).

### **"Rafraîchissement" de la salle des fêtes du Gourjatoux**

---

Le 05 mars 2015, Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'un apéritif sera offert le samedi 07 mars en remerciement à toutes les personnes qui ont participé au "rafraîchissement" de la salle des fêtes du "Gourjatoux". C'est dans le cadre des préparatifs de la soirée dédiée à la "Saint Patrick", que le Comité des fêtes avait proposé à la Mairie d'entreprendre des travaux d'embellissement. La municipalité a fourni les matériaux (peinture, toile de verre, enduits...) et le groupe, composé de bénévoles, a, quant à lui, fourni la main d'œuvre. Merci encore à toutes ces personnes qui ont permis à notre salle polyvalente de retrouver une certaine jeunesse et un aspect plus accueillant.

### **Vente de bois sur pied**

---

Le 02 avril 2015, Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la lettre de l'Office National des Forêts (ONF) par laquelle il nous propose la mise en vente sur pied des produits de la coupe dans les parcelles n° 2 et 3 de la forêt. Il rappelle que cette proposition fait suite au projet d'aménagement de la forêt communale de Marcols les Eaux établi par l'ONF pour la période de 2014 à 2033 en vertu des dispositions du Code forestier, projet accepté par le Conseil municipal lors de la séance du 19 décembre 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide pour l'exercice 2015, de mettre en vente sur pied par les soins de l'ONF la coupe dans les parcelles précitées.

### **Demande d'aide au département pour les déneigements de 2014 – 2015**

---

Le 01 juin 2015, Monsieur le Maire fait part du courrier des services du Département concernant l'aide aux communes pour le déneigement de leur voirie au cours de la campagne hivernale 2014 - 2015.

Il rappelle que les communes ont la possibilité de solliciter une subvention selon le règlement de déneigement des voiries. Pour cette campagne, le montant total des factures s'élève à 9 241,81 € TTC (4 055,81 € d'achat de sel et pouzzolane et 5 186 € de déneigement).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sollicite l'aide du département et charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires.

### **Demande d'extension du ramassage scolaire pour le lycée du Cheylard**

---

Le 01 juin 2015, Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la requête émanant de parents d'élèves de la commune qui ont ou vont avoir leurs enfants scolarisés au lycée du Cheylard pour septembre 2015.

Il s'agit d'une demande d'extension du ramassage qui se fait actuellement jusqu'à Saint Pierreville, elle concerne six enfants, et porte uniquement sur les mercredis midi et les jeudis matin et ce, afin que les enfants puissent rentrer chez eux les mercredis après-midi.

Une demande analogue a été effectuée par la mairie d'Albon pour deux autres enfants.

Après renseignements pris auprès des services compétents du Département et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette demande d'extension de transport scolaire et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

### **Ramassage scolaire pour le lycée du Cheylard**

---

Le 13 août 2015, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la demande d'extension de transport du lycée du Cheylard pour desservir Albon d'Ardèche et Marcols les Eaux les mercredis midi et les jeudis matin a reçu un avis favorable du Comité technique du Conseil départemental. La desserte sera mise en place à compter du 02 septembre 2015.

### **Avis de principe sur l'extension du service de transport scolaire de Marcols à Mézilhac**

---

Le 15 octobre 2015, Monsieur le Maire fait part de la demande de parents habitant la commune de Mézilhac dont les enfants ne bénéficient pas de transport vers l'école de rattachement d'Antraigues Sur Volane, et de leur difficulté actuelle à transporter leurs enfants. En tant qu'organisateur délégué au transport scolaire, la commune de Marcols doit émettre un avis sur ces demandes.

Vu l'intérêt d'augmenter le nombre d'élèves fréquentant les écoles de la Gluèyre, et, après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis de principe favorable pour l'extension du transport scolaire à Mézilhac, sous réserve de la décision du Conseil municipal de cette commune concernant l'école de rattachement.

### **Demande de subvention de l'Ecole de la Gluèyre pour la réalisation d'un film**

---

Le 17 novembre 2015, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Maxime Blache, chargé de l'Ecole de la Gluèyre à Marcols, portant sur la réalisation d'un film dont le sujet serait "les eaux de Marcols les Eaux". Pour pouvoir mener à bien ce projet, l'école sollicite une subvention destinée notamment à payer l'intervention d'une réalisatrice dont la prestation s'élève à 1 000 €. Une subvention sera également sollicitée auprès de la CAPCA et le solde sera financé par l'Association des parents d'élèves.

Pour soutenir cette belle initiative, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à mandater cette somme dès qu'il y aura confirmation de la réalisation du projet.

### **Tarification de la vente de chaleur**

---

Le 15 décembre 2015, Monsieur le Maire présente une approche du compte administratif 2015 du budget vente de chaleur. Bien qu'il y ait un excédent prévisionnel important, il est nécessaire d'anticiper sa résorption pour couvrir les dépenses le moment venu. Il indique, qu'étant directement concerné, il ne participera pas au vote du prix de la chaleur et demande aux membres du Conseil municipal de délibérer et de fixer les tarifs 2015.

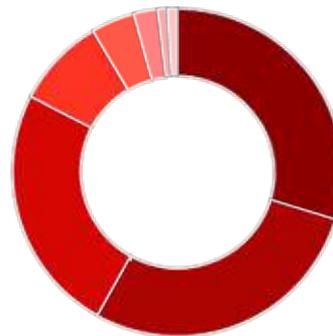
Après avoir pris connaissance des éléments financiers de 2015, au vu de l'excédent prévisionnel et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, par 7 voix pour 2 abstentions, procède à une diminution du prix de l'abonnement. Les tarifs de la vente de la chaleur pour 2016 seront donc les suivants :

- Abonnement à 52,24€ HT par KW. (Valeur R2)
- Consommation de chaleur fournie aux usagers 42,08€ HT par MWH. (Valeur R1)

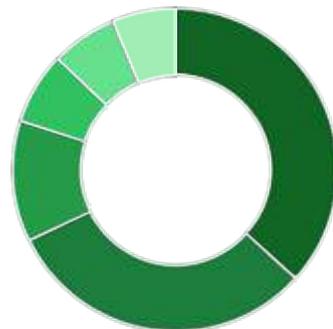
## Budget général en section de fonctionnement

- Charges à caractère général : 125 613,00 €
- Charges de personnel : 120 000,00 €
- Autres charges de gestion courante : 103 703,00 €
- Virement à la section d'investissement : 37 470,47 €
- Charges financières : 18 000,00 €
- Atténuation des produits : 10 000,00 €
- Opération d'ordre entre section : 3 947,00 €
- Dépenses imprévues : 3 900,00 €

**Dépenses de fonctionnement : 422 633,47€**



**Recettes de fonctionnement : 422 633,47€**



- Dotations et participations : 155 142,00 €
- Impôts et taxes : 131 362,00 €
- Report de 2014 : 51 676,47 €
- Autres produits de gestion courante : 30 000,00 €
- Produits des services : 28 000,00 €
- Atténuation de charges : 26 453,00 €

## Budget général en section d'investissement

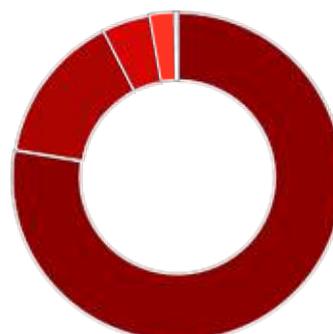
- Subventions : 427 648,61 €
- Emprunts : 50 000,00 €
- Virement de la section fonctionnement : 37 470,47 €
- Report de 2014 : 34 000,00 €
- Excédent de fonctionnement : 26 500,00 €
- Dotations : 21 967,92 €
- Opération d'ordre entre section : 3 947,00 €

**Recettes d'investissement : 601 534,00 €**



**Dépenses d'investissement : 601 534,00 €**

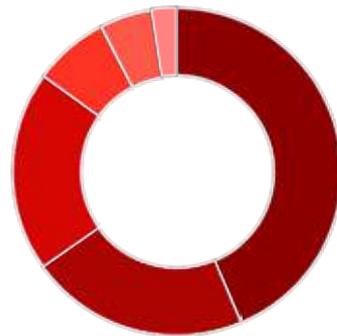
- Immobilisations en cours : 466 962,00 €
- Remboursements d'emprunts : 89 600,00 €
- Immobilisations incorporelles : 28 400,00 €
- Immobilisations corporelles : 15 000,00 €
- Subventions d'équipement versées : 1 572,00 €



Budget de l'eau en section de fonctionnement

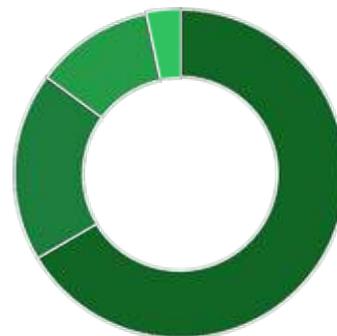
Dépenses d'exploitation : 81 237,87 €

- Opération d'ordre entre section : 35 430,00 €
- Charges à caractère général : 17 500,00 €
- Charges financières : 16 107,87 €
- Attenuation de produits : 6 000,00 €
- Charges personnel : 4 200,00 €
- Dépenses imprévues : 2 000,00 €



Recettes d'exploitation : 81 237,87 €

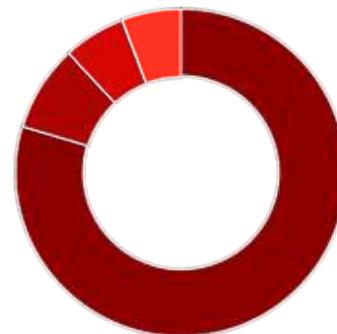
- Vente de l'eau : 54 000,00 €
- Report de 2014 : 15 157,87 €
- Opération d'ordre entre section : 9 480,00 €
- Autres produits de gestion courante : 2 600 €



Budget de l'eau en section d'investissement

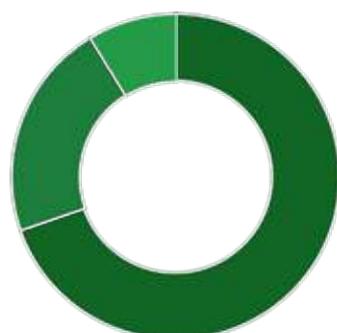
Dépenses investissement : 164 267, 24 €

- Immobilisations en cours : 130 787,24 €
- Emprunts : 14 000,00 €
- Immobilisations corporelles : 10 000,00 €
- Opération d'ordre entre section : 9 480,00 €



Recettes investissement : 164 267, 24 €

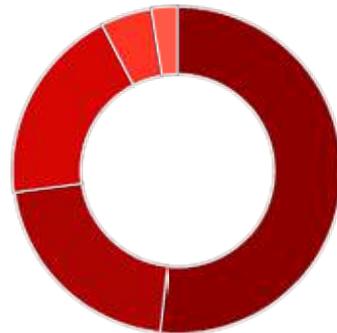
- Subventions d'investissement : 114 450,00 €
- Report de 2014 : 35 430,00 €
- Opération d'ordre entre section : 14 387,24 €



Budget de la chaufferie en section de fonctionnement

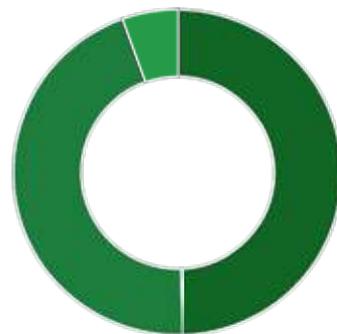
Dépenses d'exploitation: 118 996,99 €

- Charges à caractère général : 61 550,00 €
- Virement à la section d'investissement : 25 146,99 €
- Opérations d'ordre entre section : 23 300,00 €
- Charges de personnel : 6 000,00 €
- Dépenses imprévues : 3 000,00 €



Recettes d'exploitation: 118 996,99 €

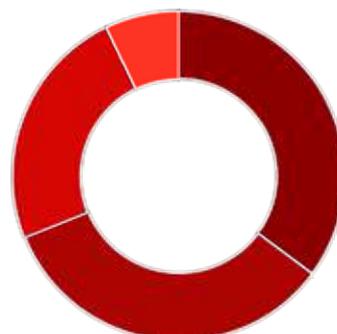
- Vente de chaleur : 59 026,94 €
- Report de 2014 : 53 470,05 €
- Opération d'ordre entre section : 6 500,00 €



Budget de la chaufferie en section d'investissement

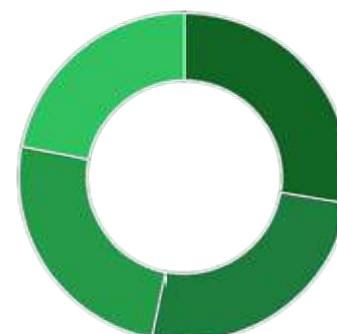
Dépenses d'investissement: 91 046,13 €

- Remboursement d'emprunts : 32 000,00 €
- Immobilisations en cours : 30 771,63 €
- Immobilisation corporelles : 21 774,50 €
- Operation d'ordre entre section : 6 500,00 €



Recettes d'investissement: 91 046,13 €

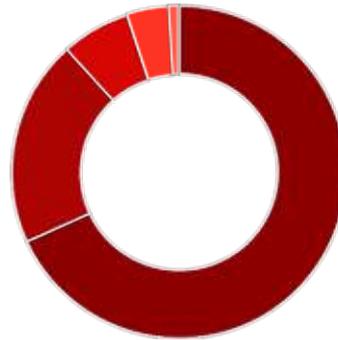
- Report de 2014 : 25 146,99 €
- Dotations : 23 300,00 €
- Virement de la section de fonctionnement : 22 599,14 €
- Opération d'ordre entre section : 20 000,00 €



Budget de l'école de la Gluère en section de fonctionnement

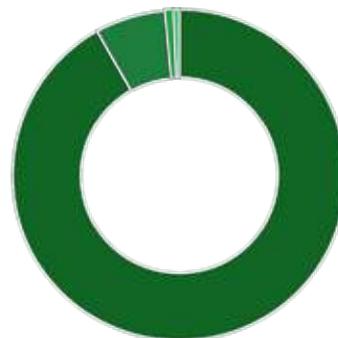
Dépenses de fonctionnement: 118560 €

- Charges de personnel et frais assimilés : 80 838,00 €
- Charges à caractère général : 23 897,00 €
- Virement à la section d'investissement : 7 910,00 €
- Autres charges de gestion courante : 4 863,00 €
- Charges financières : 1 052,00 €



Recettes de fonctionnement: 118 560 €

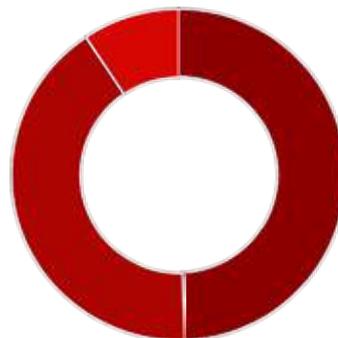
- Dotation : 108 884,26 €
- Produit des services et ventes diverses : 8 000,00 €
- Report de 2014 : 1 000,00 €
- Atténuation des charges : 675,74 €



Budget de l'école de la Gluère en section d'investissement

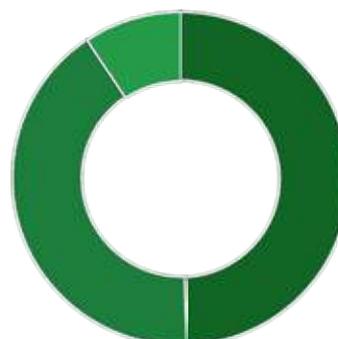
Dépenses d'investissement: 15 984 €

- Emprunts et dettes assimilées : 7 910,00 €
- Immobilisations en cours : 6 573,53 €
- Report de 2014 : 1 500,47 €



Recettes d'investissement: 15 984 €

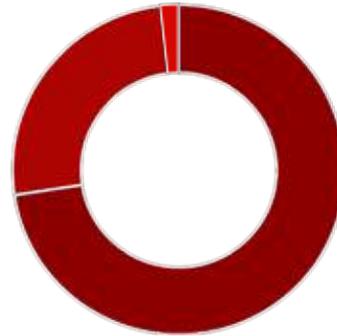
- Emprunts et dettes assimilées : 7 910,00 €
- Virement de la section de fonctionnement : 6 573,53 €
- Dotations : 1 500,47 €



Budget du C.C.A.S. en section de fonctionnement

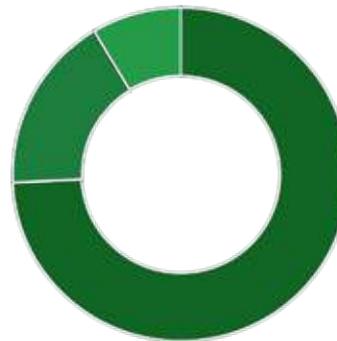
Dépenses fonctionnement 5832,62 €

- Charges à caractère général : 4 232,62 €
- Autres charges de gestion courante : 1 500,00 €
- Charges de personnel : 100,00 €



Recettes de fonctionnement: 5832,62 €

- Report de 2014 : 4 330,62 €
- Dons : 1 000,00 €
- Produits des services : 502,00 €



Notre école est grande parce qu'il y a un préau fermé qui nous sert à jouer lorsqu'il fait mauvais temps, il nous sert aussi de bibliothèque, de salle de classe lorsque nous faisons arts visuels ou des travaux de groupe pour ne pas nous déranger. Il y a aussi un couloir avec des toilettes, des porte-manteaux (c'est notre vestiaire), les affiches de spectacles, de livres, d'artistes ou de photos d'animaux... Et enfin, nous avons une salle de classe avec trois tableaux pour les différents niveaux car nous sommes des élèves de CE 1 à CM 2. Comme ça, Maxime, notre maître d'école, peut écrire les différents programmes de tout le monde.

En arts visuels, nous travaillons sur les portraits. Nous dessinons des portraits des autres élèves, ou d'inconnus, de personnages qui n'existent pas et de Père Noël. Cette année, nous avons participé au cross du collège où nous avons mangé au self et encouragé les autres athlètes. En plus, nous réalisons un film documentaire sur l'eau à Marcols les Eaux. Nous sommes aidés par Margherita qui est une réalisatrice professionnelle. Nous adorons ce projet (c'est trop cool dit Antonin).

Nous remercions Marine, l'assistante du maître, Carole, notre artiste, Florence, notre cantinière (parfois remplacée par Robert ou Françoise), Floriane, Pierre ou Laure qui remplacent Maxime lorsqu'il n'est pas là. Nous remercions aussi la commune de Marcols les Eaux, le SIVU de la Gluèyre, l'association des parents d'élèves qui nous permettent de travailler dans de bonnes conditions... et même le père Noël qui est très gentil de nous amener tous ces cadeaux (alors que nous ne sommes pas très sages et encore moins Maxime...) !

Les enfants de l'école.



Depuis septembre, une nouvelle directrice, Véronique Raabon qui est aussi Directrice du Centre Hospitalier Fernand Lafont au Cheylard, et Aline Gagne, infirmière coordinatrice, assurent l'intérim à la résidence Camous Salomon.

Malgré ces remaniements, le professionnalisme et le sérieux du personnel a permis de maintenir une qualité de soins et de prise en charge des résidents chers à notre établissement.

En plus des animations proposées quotidiennement : gym douce, activités créatives, chant, poésie, sorties, prises en charge de l'unité protégée par l'art thérapeute..., le temps fort de l'année 2015, a été, le séjour au Pradet dans le Var. En effet, du 8 au 12 octobre, 9 résidents ont pu changer d'air et goûter aux plaisirs de la mer, accompagnés par deux aides-soignants et deux animateurs.

Au programme, découverte de la Presqu'île de Giens, une journée à Marseille, la visite d'un vignoble et d'un moulin à huile. Ce fut pour certains l'occasion de voir la mer pour la 1<sup>ère</sup> fois.

Nous avons terminé l'année par notre traditionnel goûter dansant.

En souhaitant que 2016 soit l'année d'un renouveau pour réaliser tous les projets qui nous tiennent à cœur dans un environnement serein et stable.



En 2015, deux interventions ont eu lieu pour l'entretien de l'église Saint Julien. La première a consisté à la rénovation de la porte d'entrée et la seconde, réalisée par l'entreprise Paccard, sur la restauration de notre clocher. Tous nos remerciements à la municipalité pour avoir commandé ces travaux, le clocher est maintenant sécurisé et pleinement opérationnel.

La fête paroissiale, bien qu'un peu perturbée par quelques averses, a connu en ce 15 août une affluence comparable aux précédentes.

Et toujours, sont célébrés à la maison de retraite, la messe les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois avec le Père Extra et sa fidèle équipe de bénévoles et le culte avec le Pasteur tous les 2<sup>e</sup> mardis du mois.

Pour terminer l'année, le 21 décembre a eu lieu une cérémonie œcuménique pour célébrer Noël en compagnie du prêtre et du pasteur. A l'issue de cette célébration, un goûter a été offert aux résidents de la maison de retraite par les paroisses catholique et protestante.

Bonne année 2016 à tous

Baptistine Galop



J'ai le plaisir de vous dresser le bilan des activités 2015 de notre Club.

Je remercie encore la municipalité pour son soutien qui contribue à la continuité de notre participation à la vie du village.

Les joueurs de cartes, de dames ou scrabble montrent, par leur présence, leur attachement à cette activité. Le Club comporte 48 adhérents qui se réunissent toujours dans la salle des Associations le mercredi de 14h00 à 17h30. Nous invitons toutes les personnes de Marcols et des environs à venir nous rejoindre. La cotisation annuelle est de 17€. Le Club ouvre d'octobre à juin, même si l'assiduité des adhérents est bien sûr plus grande en hiver.

Au mois de janvier, 20 personnes assistaient à notre assemblée générale. Après le bilan financier proposé par notre Trésorier, nous avons partagé le "goûter de Noël" et la galette des rois.

Au mois de juin, notre voyage annuel, cette année prévu à Carcassonne, a dû être annulé par manque de participants. Il n'y aura plus de sortie de longue distance mais nous nous orienterons dorénavant vers un spectacle plus proche de nous. Ainsi, au mois d'octobre, avons-nous assisté à un spectacle "Les Folies Berchères" à Crest dans la Drôme. Rires, costumes somptueux, danses magnifiques ont ravi les 20 Marcolais présents.

Au mois de novembre, les 31 convives apprécient un moment de retrouvailles, d'échanges et d'amitié au restaurant de Marcols, Les deux comptoirs. Nous remercions Pierre Maure pour nous avoir fait danser avec son accordéon une partie de l'après-midi. Il est d'ailleurs un peu coutumier du fait puisque, une fois par mois, le mercredi de 14h00 à 15h00, il enchaîne valse, tangos, pasos faisant ainsi oublier à chacun ses soucis et ses peines. Nous avons d'ailleurs tous une pensée particulière pour Milou Nury décédé au mois de janvier dernier.

Notre atelier mémoire se poursuit à la salle des associations un lundi par mois de 16h00 à 17h00. Il a pour objectif de stimuler l'attention et la concentration à travers les différents exercices proposés, attractifs et amusants. Il réunit entre 15 et 18 participants et vous serez les bienvenus si vous désirez nous rejoindre.

Tous mes vœux les meilleurs pour 2016 et surtout la santé.

La Présidente, Georgette Saby.



Cet été, le mois de juillet n'a pas vu beaucoup de touristes. A cause de la canicule ils ont plutôt rejoint le bord des rivières ou la montagne ardéchoise. Par contre aux mois d'août et septembre les visiteurs ont été plus nombreux. Les visites régulières du moulinage ont été guidées par Gérard Rolland et Delphine Jacquy.

Le nombre de visites de groupe a été en diminution cette année, vraisemblablement suite au marasme général de l'économie.

Les offices de tourisme de Val 'Eyrieux et de celui de Privas sont venus au moulinage. Ainsi ils pourront faire la promotion du moulinage en connaissance de cause et avec plus de conviction.

La journée du patrimoine continue à attirer du monde venant parfois d'assez loin.

Un drone est venu filmer dans le moulinage. Vous pouvez retrouver les images prises à cette occasion dans le film du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche projeté en permanence dans l'espace accueil de la caverne Pont d'Arc.

Les adhérents de l'association sont allés au printemps à la maison des Canuts à Lyon.

Il faut rappeler qu'un canut était un tisserand de fil de soie, d'or ou d'argent.

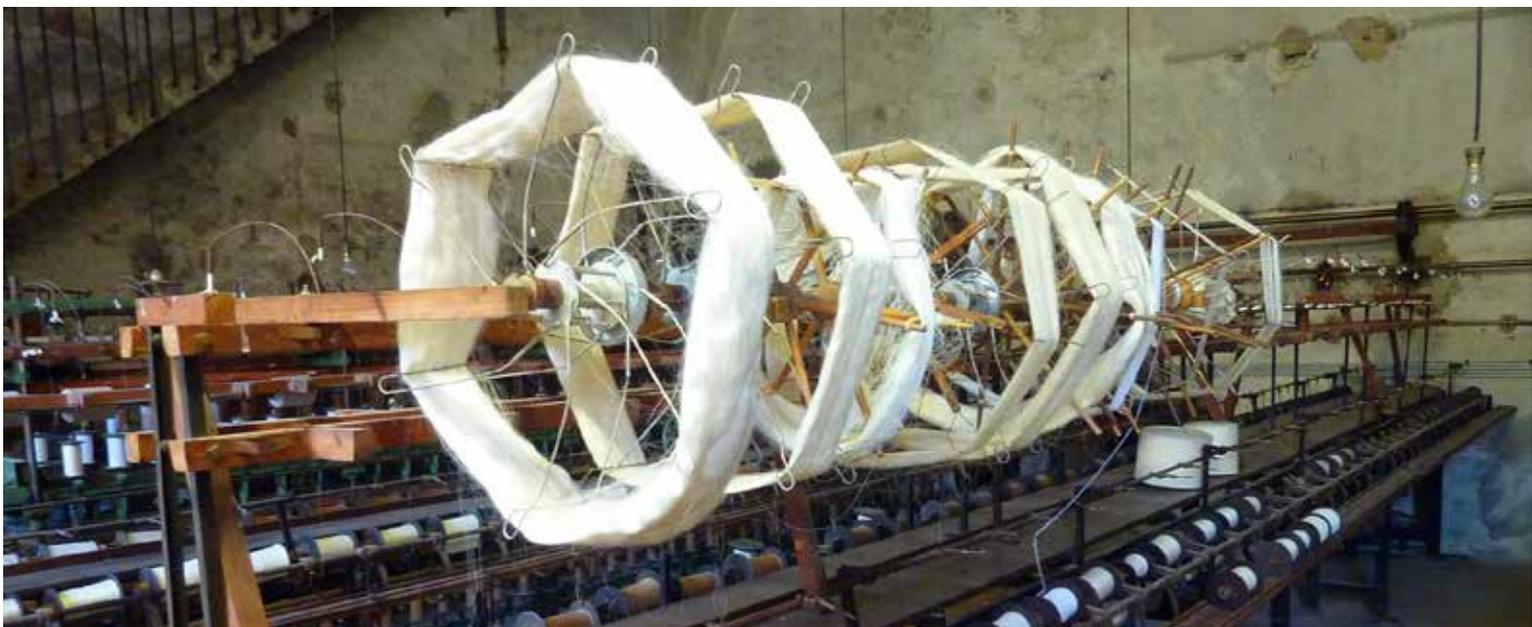
Cette visite commentée nous a permis d'assister à une démonstration de tissage sur un métier à bras Jacquard. Le cycle du ver à soie et la vie sociale des canuts au XIXème siècle nous ont aussi été présentés. Ensuite nous avons découvert, avec un guide très intéressant, les traboules de la Croix Rousse depuis la maison des Canuts jusqu'à la place des Terreaux.

A l'automne, les membres de l'association ont été accueillis à l'Arche des Métiers au Cheylard pour une intéressante visite guidée.

Si vous voulez participer à nos manifestations, à nos sorties et être tenus au courant tout au long de l'année de nos actions vous pouvez adhérer à l'association. Pour les informations connectez-vous à notre site internet : [www.moulinages.fr](http://www.moulinages.fr).

Bonne année à tous

Le Président, François Fehrenbach



Pour commencer, l'ensemble des membres du Comité des fêtes de votre village vous souhaite bonheur, réussite et surtout santé pour l'année à venir !

2015 aura été pour nous une année charnière, marquée par des bouleversements au sein du bureau et par l'organisation de nombreux événements durant lesquels nous avons fait de notre mieux pour vous divertir au maximum afin d'apporter dynamisme à notre petit village. De ces derniers, nous tirons de notre côté un bilan très satisfaisant ; bonne humeur et rires ayant été au rendez-vous.

Ces petits événements que nous nous efforçons d'organiser sont possibles uniquement grâce à vous ; d'une part par votre présence et d'autre part par votre aide (je pense particulièrement aux jeux inter-villages qui ont fait leur retour cette année). Nous tenions à vous en remercier sincèrement.

Pour ce qui est de l'année 2016, nous espérons qu'elle sera aussi remplie que l'année précédente et que nous pourrons à nouveau compter sur votre présence afin que nous continuions à passer d'agréables et conviviaux moments à vos côtés.

Le Président, Rémi Souche



Voilà 15 ans que le Comité Inter Associations perdure pour animer le village avec ses différents secteurs d'activités : Repas, danse, randonnées et yoga.

Avant de vous présenter l'année 2015, un grand merci à toutes et à tous pour votre aide et votre soutien auprès de notre association.

**Samedi 1<sup>er</sup> août**, malgré de gros nuages gris sur le village notre traditionnelle paëlla a permis de réunir 140 convives dans une ambiance joviale.

**Samedi 8 août**, des nuages et quelques averses salutaires pour atténuer la chaleur caniculaire, ont permis à nos 120 randonneurs de marcher en toute sérénité, en ce samedi 8 août, sur les circuits : "de la Gluyère à la myrtille".

Ils ont pu découvrir les paysages typiques de notre commune : le Prieuré, la Graveyre, le rocher de Bourboulas, le Champ de Mars, le joli hameau de Veyries, faire quelques achats au "marché de la myrtille sauvage" à Mezilhac, et déguster, aux ravitaillements, le long du parcours, les désormais célèbres pâtés de Mauras et tarte "crumble à la myrtille" Marcolaise.

Cette journée sportive s'est terminée par un apéro-concert, animé par Olivier Sauze, et par la dégustation d'une excellente bombine, préparée dans la plus pure tradition ardéchoise par Béatrice et Babette.

Nous remercions tous les bénévoles : débroussilleurs, baliseurs, cuisiniers, pâtisseries, et autres poseurs d'échelles, ainsi que les propriétaires, qui nous autorisent, parfois bien volontiers, à traverser leurs terrains.

Grâce à vous, notre village reste vivant et attractif, et forts de votre soutien, nous reconduirons sans doute cette randonnée l'année prochaine...

**Yoga** : Isabelle vous propose durant une séance d'une heure de la détente, de la relaxation en réalisant de belles postures, tout cela pour aller vers un mieux-être.

Pour les dates et les horaires se renseigner auprès d'Isabelle Fehrenbach

**Danse** : Tous les 15 jours le vendredi soir danseuses et danseurs se retrouvent à la Salle du Gourjatoux pour apprendre et se perfectionner dans la danse et ceux-ci dans une très bonne ambiance (On s'éclate !!)

Merci à Chrystelle, Agnès, Florence, Monique, ...

Comme toutes les années, la traditionnelle remise des chèques aux représentants de la Ligue contre le cancer et à Monsieur le Maire pour le CCAS, a permis de réunir pour chacun de ces deux organismes la somme de 750 €

Le Comité Inter Associations vous souhaite une très bonne année 2016 emplies de santé, de bonheur .....

Pour le CIA, Anne Marie Roudil et Sophie Juchat.



L'année 2015 aura été marquée par des cérémonies importantes pour notre association.

Tout d'abord, la cérémonie du 8 mai a réuni un nombre important de villageois venus rendre hommage aux victimes de notre commune, tombées lors de la deuxième guerre mondiale.

La cérémonie fut suivie du traditionnel repas aux 2 comptoirs, qui a rassemblé les adhérents Marcolais.

Nous nous sommes retrouvés pour la cérémonie du 11 novembre autour du monument aux morts en présence et avec la participation active des enfants de la commune. Ce temps de recueillement fut une nouvelle fois l'occasion d'avoir une pensée émue pour nos 17 jeunes Marcolais morts au combat en 1915, année la plus meurtrière pour la commune.

Le 12 Novembre, au carré militaire, nous avons rendu hommage aux aviateurs de la Royal Air Force tombés au rocher de Bourboulas dans la nuit du 3 au 4 novembre 1943, accompagnés de notre ami Pierre Chabanne et des adhérents de la SAP de Livron.

Nous avons terminé l'année 2015 par notre rencontre annuelle avec les sections d'Albon d'Ardèche et Saint-Pierre-ville au restaurant Sabarot à Saint-Pierre-ville, le 21 novembre.

Le début d'année fut marqué par le renouvellement du bureau. Nous tenons ici à remercier Pierre Bonnefoi pour ses 24 années de présidence. Le nouveau bureau se compose comme suit :

- Président : François Blache ; Vice-président : Pierre Bonnefoi.
- Secrétaire : Rose Blache.
- Trésorier : Jean-René Ambert ; Vice-trésorier : Pierre-Henri Maure

L'UFAC vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2016 !

Le Président, François Blache



### **La déchèterie du Moyen Eyrieux**

Dans le cadre de l'amélioration du tri des encombrants, les services de la CAPCA (ex SICTOM) ont accepté d'accueillir sur sa déchèterie la "Ressourcerie Trimaran". Ils l'autorisent à prélever des objets (meubles, vaisselle, vêtements, livres, outillage, petit électroménager... en fonctionnement) afin de leur donner une deuxième vie. Le véhicule de la Ressourcerie est présent chaque jeudi à la déchèterie du Moulinon à Saint Sauveur de Montagut (depuis le 13 novembre 2014) de 13h30 à 17h00 et un "valoriste" sollicite les déposants pour bénéficier des objets susceptibles d'être réutilisés. Les objets récupérés par la Ressourcerie seront propriété de celle-ci. La déchèterie de St Sauveur de Montagut est ouverte au public dans les horaires suivants :

**Horaires d'hiver** : les mardis, mercredis et jeudis de 13h30 à 17h00 et les samedis de 9h00 à 12h00.

**Horaires d'été** : (01 juin au 30 septembre) : les mardis, mercredis et jeudis de 13h30 à 17h00 et les samedis de 9h00 à 15h00.

Pour rappel, ce service est gratuit pour les particuliers mais une participation proportionnelle au volume déposé est demandée aux professionnels. Un numéro à appeler : 04 75 65 67 29

### **Enlèvement des encombrants**

L'enlèvement des encombrants doit faire, au préalable, l'objet d'une demande en Mairie. Celle-ci vous fixera alors une date à partir de laquelle vous serez autorisés à les déposer en bordure de propriété pour les rendre accessibles au véhicule communal.

Sans cette démarche auprès de la Mairie, la dépose d'encombrants sur la voie publique est interdite et votre responsabilité sera engagée.

### **Centre Hospitalier de Privas (*Centre Hospitalier des Vals d'Ardèche*)**

Nous remercions la municipalité de nous avoir offert cette page afin de vous présenter nos services et nos nouveaux médecins.

Le CHVA a fêté en novembre 2015 la fin de son chantier de modernisation engagé depuis 2010 sur ses secteurs sanitaires et médico-social. Cela faisait plus de 20 ans que ces projets avaient été envisagés, ils sont aujourd'hui réalité. Le CHVA dispose à présent de salles de bloc opératoire parmi les plus fonctionnelles et les plus sécurisées de la région.

Nous sommes également heureux de vous annoncer que nous avons réussi des recrutements médicaux de qualité qui vont nous permettre de pérenniser et de développer l'offre médicale dans notre agglomération. Nous sommes conscients que les délais que nous proposons pour certains rendez-vous de consultations peuvent paraître longs pour quelques spécialités ; veuillez-nous en excuser. La raison en est que le CHVA doit aussi pallier l'absence d'offre de soins libérale dans certaines spécialités (cardiologie, pneumologie...) en plus d'assurer la prise en charge des urgences et en hospitalisation.

Pour 2016, le grand chantier institué par la loi de santé dernièrement votée sera la validation d'un projet médical partagé, au niveau du territoire. C'est en mutualisant nos compétences et nos moyens, notamment avec les C.H. Montélimar et Aubenas, que nous parviendrons à mieux répondre aux besoins de la population. La communauté hospitalière vous remercie de votre confiance.

**Nos services :** Animé par la volonté de suivre les progrès de la médecine, le Centre Hospitalier de Privas s'est attaché au recrutement de médecins spécialisés en urologie, oncologie, pneumologie, cardiologie, ophtalmologie, diabétologie, gastroentérologie, rhumatologie, gériatrie ...

Le C.H.V.A prend en charge les pathologies cancéreuses dans le cadre notamment de la chimiothérapie (04.75.20.21.23). Il a un service de soins palliatifs et dispose d'une équipe mobile de soins palliatifs qui a une mission d'évaluation des symptômes et d'aide à la prise en charge pour les patients en phase palliative et / ou douloureuse.

**Les spécialités chirurgicales :** Actuellement sont prises en charge les spécialités suivantes : urologie, chirurgie viscérale et vasculaire, chirurgie orthopédique, chirurgie gynécologique, ophtalmologie, ORL.

**Le pôle gériatologue a été renforcé :** L'établissement est maintenant doté de 20 lits de court séjour gériatrique. Il a développé une Unité Mobile d'Évaluation Gériatrique (U.M.E.G). Celle-ci, dotée d'un médecin gériatre notamment et de temps infirmier se déplace maintenant dans les établissements pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D) et peut être sollicitée par les médecins de ville. Des bilans gériatriques en hôpital de jour sont en cours de développement. Numéro de téléphone : 04.26.53.24.23.

**La chirurgie des yeux :** Désormais, en plus des consultations externes, le CHVA, grâce notamment à la modernisation de son bloc opératoire, consacre 2 plages hebdomadaires dans cette spécialité. Mme le Dr Dutca, praticien partagé avec le C.H Aubenas et Mme le Dr Calaras assurent cette activité. A compter du 1er janvier 2016, une orthoptiste sera présente 2 jours par semaine. Numéro de téléphone : 04.75.20.23.28. Arrivée de M. le Dr Bedrici, chirurgien viscéral aguerri à la pratique de la chirurgie laparoscopique. Avec le Dr Smal, l'équipe est à nouveau constituée de 2 spécialistes confirmés. N° de téléphone : 04.75.20.23.97.

**La gynécologie obstétrique et la maternité (04.75.20.20.43) :** L'équipe pluridisciplinaire est composée de gynécologues obstétriciens, sages-Femmes, pédiatres vacataires, Intervenant intra-hospitaliers assurant le suivi pré et post-natal. Une permanence de planning familial est également assurée dans le service en lien avec l'assistante sociale. Vous pouvez aussi bénéficier des séances de préparation à l'accouchement.

**Urgence / porte :** Service d'accueil médicalisé ouvert 24H/24 (14 000 passages /an)

**Un service d'endoscopies et de consultations :** Ouvert aux technologies de pointe, disposant d'un équipement médico-technique performant, il s'inscrit dans une perspective de progrès et d'innovation.

Il prend en charge les investigations relevant des spécialités suivantes : urologie (04.75.20.20.53), cardiologie (04.75.20.20.63), gastro-entérologie (04.75.20.20.73), ophtalmologie (chirurgie de la cataracte) (04.75.20.23.28), pneumologie (04. 75.20.20.63), rhumatologie (04.75.20.21.66), O.R.L (04.75.20.23.97).

**Un centre médico-sportif (04.75.20.21.66) :** Il assure les visites médicales nécessaires à l'obtention ou au renouvellement des licences sportives.

**Un service imagerie médicale (04.75.20.21.43) :** Scanner, angiographies numérisées, échographies avec doppler, mammographies, radiologie conventionnelle, ostéodensitométrie.

**Un laboratoire polyvalent d'analyses médicales (04.75.20.21.53) :** Ouvert au public 6 jours/7 (sauf les dimanches et jours fériés). Pour plus de renseignements, contacter le au 04 75 20 20 00.

Le 03 octobre voyait la naissance d'une première à Marcols les Eaux, une journée entièrement dédiée à l'Art.

Dès 11h00, la chorale "La vagabonde" dirigée par Malcolm William officiait dans un lieu idéal pour ce genre de représentation, l'église, laissée gentiment à sa disposition par le prêtre Michel Extra. Plus de 60 personnes assistèrent à son récital très varié aussi bien dans le genre que dans les langues utilisées.

L'après-midi, tous les artistes locaux répondirent présents et se prêtèrent gracieusement à l'animation de cette journée ce qui en facilita son déroulement. Ainsi peintres, sculpteurs, poète, créateurs de bijoux expliquèrent aux visiteurs avec un grand professionnalisme, même chez les purs amateurs, leurs goûts, leurs techniques, leurs motivations. Merci à Ibrahima, Carole, Claude, Béatrice, Dominique, Saïd, Marie, Martine et Claude, Nathalie, Maxime et les écoliers et Manon dont c'était le baptême du feu et qui s'est peu à peu décontractée devant le véritable plébiscite émanant d'un public qui découvrait son œuvre.

Le soir, la troupe de théâtre basée à Saint Michel de Chabrilanoux, l'échappée belle, nous joua brillamment une des nombreuses versions de Don Quichotte, un héros presque légendaire mais tellement d'actualité.

Une journée presque parfaite si la pluie n'avait pas quelque peu perturbé son déroulement privant le groupe de danseurs locaux d'une exhibition qu'ils avaient pourtant longuement préparée. Ce n'est évidemment pour eux que partie remise !

Le rideau tombé, on peut parler d'une certaine réussite mais elle mérite une confirmation pour parler d'une réussite certaine. On pourra alors vraiment dire : A Marcols les Eaux, l'art colle à nos os !







Samedi 05 décembre, rendez-vous était donné par le Comité des Fêtes afin de soutenir l'action de l'Association Française contre les Myopathies (AFM) et de récolter des fonds dans le cadre du Téléthon 2015.

Le succès, à la joie des participants, était au rendez-vous, avec une excellente paëlla partagée par 55 convives, suivie de la venue du groupe de danse local qui présentait trois chorégraphies de son répertoire. Le bal qui suivait n'a, en revanche, pas attiré de monde et ne sera donc pas proposé l'année prochaine.

Le bilan est cependant très positif puisqu'un chèque de 450 € était remis le samedi suivant lors de la remontée des fonds organisée à Privas. Elle était également l'occasion de récupérer les piles et téléphones usagés qui avaient été récoltés (avec une belle participation de l'Ecole de la Gluèyre !), ce qui représente un don évalué à 120 €

Au total, la participation de Marcols à l'édition 2015 du Téléthon a donc permis un apport financier s'élevant à 570 €, à l'année prochaine !

# Téléthon 2015



Le 17 août 2015

---

**Nathalie** et **Nicolas Cécillon** nous ont fait part de la naissance de **Clément**



## Carnet blanc

Le 25 juillet 2015

---

**Stéphane**, Lucien **Gelly** et **Marine**, Chloé **Crognier** se sont mariés devant Monsieur le Maire

Le 21 août 2015

---

**Philippe Marcarie** et **Fanny**, Marcelle, Louisa **Berger** se sont mariés devant Monsieur le Maire

Le 19 septembre 2015

---

**Jean-René**, Robert, Henri **Duval** et **Geneviève**, Lucienne **Chastagner** se sont mariés devant Monsieur le Maire

## Nécrologie

Le 02 janvier 2015

---

**Emile**, Henri **Nury** nous a quittés

Le 28 avril 2015

---

**Manolo**, Gabriel **Faure** et sa maman **Angélique**, Claudia **Bernard** nous ont quittés

Le 18 novembre 2015

---

**Julia**, Adrienne **Pailhés** née Beydon nous a quittés

## Janvier 2016

---

- Ø **Samedi 09 janvier**, à 18h00, à la salle des Associations : **présentation des vœux de Monsieur le Maire**.  
Apéritif offert à la population.

## Février 2016

---

- Ø **Date à définir**, à 14h00 à la salle de fêtes du Gourjatoux : **Concours de coinche** du Comité paroissial.  
Buffet – buvette

## Mars 2016

---

- Ø **Samedi 05 mars**, à 14h00 à la salle de fêtes du Gourjatoux : **Concours de coinche** de L'Ecole de la Gluèyre. Tombola, jeux pour enfants, buffet-buvette.
- Ø **Date à définir**, inauguration de la nouvelle passerelle des Gauchères.

## Mai 2016

---

- Ø **Dimanche 08 mai**, à 10h45, rassemblement place de la Mairie, **commémoration de la victoire de 1945**.

## Juin 2016

---

- Ø **Samedi 11 juin**, à 14h00, au camping d'Albon d'Ardèche : **fête de fin d'année scolaire** de l'Ecole de la Gluèyre. **Concours de pétanque**, spectacle des élèves, jeux pour enfants, tombola, buffet-buvette.
- Ø **Samedi 26 juin**, à partir de 22h00, à la salle de fêtes du Gourjatoux : **Bal du Feu de la Saint-Jean** du Comité des fêtes. Buffet – buvette

## Juillet 2016

---

- Ø **Mercredi 13 juillet**, à partir de 22h00, place de la Mairie : **Bal et feux d'artifice** du Comité des fêtes.  
Buffet – buvette

## Août 2016

---

- Ø **Samedi 06 août**, à partir de 14h00, route du camping : **Jeux inter villages**, du Comité des fêtes.  
À partir de 20h00, côté jardin à la Salle des Associations : **Paëlla géante** du Comité inter Associations.  
À partir de 22h00, place de la Mairie : **Grand bal d'été** du Comité des fêtes.
- Ø **Samedi 13 août**, à partir de 08h00, depuis le camping du Gourjatoux : **5<sup>ème</sup> édition de la randonnée des circuits de la Gluèyre à la Myrtille** du Comité inter Association (en parallèle avec le marché de la myrtille de Mézilhac).  
À partir de 18h00, place de la Mairie : **Apéro concert**  
À partir de 20h00, côté jardin à la Salle des Associations : **Bombine géante**.

Ø **Dimanche 14 août**, à partir de 22h00, place de la Mairie : **Bal du 15 août** du Comité des fêtes.

Ø **Lundi 15 août**, à partir de 11h00, place de la Mairie : **Kermesse** du Comité paroissial. 14h30 : **Concours de pétanque**, buffet - buvette, jeux pour enfants, tombola.

## Septembre 2016

---

Ø **Dimanche 11 septembre** : **Journées du Patrimoine**, visites gratuites du Moulinage de la Neuve et de la source d'eaux minérale des Gauchères,  
À 18h00, à la salle des fêtes du Gourjatoux : **Conférence en relation avec les moulinages**.

## Octobre 2016

---

Ø **Samedi 01 octobre**, à la salle des fêtes du Gourjatoux : **2<sup>e</sup> journée de l'art et de la culture locale**, participation des artistes locaux. A partir de 20h30 pièce de théâtre. **(à confirmer)**

Ø **Vendredi 21 octobre**, à 18h00, à la salle des Associations : **Remise des chèques par le Comité inter-Associations à la Ligue contre le cancer et au CCAS**. Apéritif offert.

Ø **Samedi 29 octobre**, à partir de 22h00, à la salle des fêtes du Gourjatoux : **Bal d'Halloween**, du Comité des fêtes. Buffet – buvette

## Novembre 2016

---

Ø **Vendredi 11 novembre**, à 10h45, rassemblement place de la Mairie : **Commémoration de l'armistice de 1918**.

Ø **Samedi 12 novembre**, à 14h00, à la salle de fêtes du Gourjatoux : **Concours de coinche** de L'Ecole de la Gluèyre. Tombola, jeux pour enfants, buffet-buvette.

Ø **Dimanche 27 novembre**, à partir de 11h30, à la salle des fêtes du Gourjatoux : **Repas du CCAS**.

## Décembre 2016

---

Ø **Samedi 03 décembre**, **soirée avec repas au profit du Téléthon**, organisée par le Comité des fêtes.

Ø **Vendredi 16 décembre**, à partir de 14h00, à la salle des fêtes du Gourjatoux : **fête de Noël** des Ecoles de la Gluèyre, spectacle des élèves, passage du Père Noël, goûter offert.

## **S.A.R.L Garage de La Source**

Vente et réparation toutes marques auto  
matériel agricole et motoculture

Dépannage jour et nuit, vente de gaz domestique

Les Gauchères 07 190 Marcols les Eaux

Tel: 04 75 65 61 39 - Mobile: 06 83 39 34 91

## **E.L.B.E Automatisme**

E.U.R.L Laurent Blache

Régulation, instrumentation, automatisme, électronique

Electricité générale, énergies renouvelables

Rue des écoles 07 190 Marcols les Eaux

Tel: 04 75 29 63 52 - mobile: 06 07 05 72 25

## **Creardeche**

Montage de permis de construire, création de plans

Aide à la création et à la gestion de site web

Le Monteil 07 190 Marcols les Eaux

Tel: 04 75 30 55 14

## **Taxi Ambulance de la Vallée**

Philippe Blache - Nicolas Mounier

07 190 Marcols les Eaux - Saint Pierreville

07 360 Les Ollières sur Eyrieux

Tel: 04 75 65 69 67 ou 04 75 66 20 90

### Horaires d'ouverture au public

---

Du lundi au vendredi, tous les matins de 08h30 à 12h00 ; les lundis et jeudis après-midi de 13h30 à 16h45

### Coordonnées

---

Téléphone : 04 75 65 63 36 - Fax : 04 75 20 81 65

Courriel : [mairie.marcols.les.eaux@inforoutes-ardeche.fr](mailto:mairie.marcols.les.eaux@inforoutes-ardeche.fr) - Site internet : [marcols-les-eaux.fr](http://marcols-les-eaux.fr)

## Bibliothèque municipale

### Horaires d'ouverture

---

Le mardi de 10h00 à 11h00

Le vendredi de 09h15 à 12h15

### Coordonnées

---

Bibliothèque municipale, place de la mairie, 1<sup>er</sup> étage

Téléphone : 04 75 65 63 36

## Cabinet médical

### Horaires d'ouverture

---

Consultations sur rendez-vous

### Coordonnées

---

Docteur Diane Williot

Téléphone : 06 28 23 59 53

## Agence postale communale (APC)

### Horaires d'ouverture

---

Du lundi au vendredi de 08h40 à 11h20

### Coordonnées

---

Agence postale communale, place de la mairie rez-de-chaussée

Téléphone : 04 75 65 62 60

## Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA)

### Coordonnées

---

1 rue Serre du Serret, BP 337, 07003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07

Courriel : [agglo@privas-centre-ardeche.fr](mailto:agglo@privas-centre-ardeche.fr) - Site internet : [privas-centre-ardeche.fr](http://privas-centre-ardeche.fr)